
COMMUNIQUÉ DE PRESSE – POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Aigle, le 22 décembre 2010

L'AGGLOMÉRATION DU CHABLAIS COMMUNIQUE : LA CONSULTATION DES EXÉCUTIFS COMMUNAUX DÉBUTERA À LA MI-JANVIER 2011

Le projet d'agglomération chablaisien sera mis en consultation auprès des exécutifs des 6 communes co-signataires dès la mi-janvier 2011, et ce jusqu'à la mi-mars. Parallèlement, la Confédération sera consultée sur les aspects méthodologiques du projet.

Exécutifs communaux : définir le projet d'agflo

Les exécutifs de chaque commune membre seront invités à définir le projet d'agglomération qu'ils souhaitent soumettre à la population. Cette consultation

Dans un premier temps, et sur la base du document d'étude -fruit du travail coopératif entre le bureau mandataire, les représentants communaux et cantonaux-, ils décideront des mesures appelées à être précisées et débattues. Pour rappel, les mesures du projet d'agglomération visent notamment à :

- renforcer le pôle urbain du Chablais et augmenter le poids économique de la région
- améliorer le cadre de vie, en valorisant les centres-villes, les quartiers, les villages, et en préservant les espaces verts à l'intérieur et autour des zones urbanisées
- créer des structures paysagères à l'extérieur du tissu bâti afin d'éviter un développement urbain incontrôlable
- coordonner les objectifs d'urbanisme et de paysage avec un réseau de transports performant, incluant transports publics, mobilité douce, réseau routier et stationnement

La consultation des exécutifs communaux s'achèvera à la mi-mars. Elle laissera la place à une nouvelle consultation, publique celle-ci.

Comme annoncé dans notre communiqué du 12 février, le Comité de pilotage (COFIL) a pris sa décision le 25 mars 2010 sur les orientations stratégiques du Projet d'agglomération du Chablais. Rappelons qu'il réunit deux Conseillers d'État, MM. Jean-Michel Cina (Valais) et Jean-Claude Mermoud (Vaud), des représentants des deux associations régionales et des élus des six communes du territoire d'agglomération, et que ses travaux s'effectuent sous la présidence de M. Antoine Lattion, préfet du district de Monthey et président de l'Association régionale Monthey-St-Maurice (ARMS).

Trois scénarios d'ensemble lui ont été présentés. Préparés par le groupe technique des représentants des services cantonaux et communaux, ils ne se limitaient pas aux seules questions de transport, mais dessinaient trois avenir cohérents en matière d'urbanisation, de mobilité et d'environnement. Leur comparaison a pleinement confirmé l'intuition qui avait conduit les six communes et les deux cantons à coopérer :

• une poursuite du « chacun-pour-soi » impliquerait un gaspillage de terres par l'urbanisation, une explosion du trafic automobile et une dégradation de l'environnement : un tel scénario n'a aucun avenir

- un développement polarisé sur les gares de la ligne du Simplon serait plus durable, mais limité et déséquilibré : les potentiels de croissance d'Aigle et de Bex toucheraient très vite à leurs limites, les atouts des communes valaisannes ne seraient pas valorisés, le territoire resterait une zone frontière, aux confins de deux cantons conduisant des politiques séparées
- une agglomération multipolaire valorisera pleinement les atouts de ce territoire intercommunal et intercantonal : le développement s'effectuera dans tous les centres, plus particulièrement à Aigle, Bex, Collombey et Monthey, reliés par un réseau de transports publics renforcé avec un AOMC accéléré et de nouvelles lignes de bus reliant les six communes de l'agglomération, en préservant les terres agricoles, les sites naturels et les paysages.

Le scénario multipolaire étant adopté, il reste à l'approfondir. Les études se poursuivent sur les trois aspects attendus par la Confédération pour l'examen des Projets d'agglomération :

- l'urbanisation : possibilités de densification des centres et de renforcement de leur attractivité, grands sites de développement, capacités d'accueil et de valorisation des zones d'activités
- les transports : examen des variantes d'amélioration de l'AOMC, des nouvelles lignes de bus, des réseaux de mobilités douces, de la sécurisation du réseau routier
- l'environnement : plan de renaturation de Rhône 3 en cohérence avec la valorisation des terres agricoles, conditions de coexistence avec les loisirs urbains, enjeux paysagers.

Le pronostic de croissance retenu pour l'ensemble de l'agglomération est l'accueil de 12'000 habitants et 5'000 emplois nouveaux à l'horizon 2025.

Chablais Agglo sur internet début mai

Début mai, un site internet www.chablaisagglo.ch sera mis en service. Il permettra d'élargir les démarches participatives déjà engagées auprès des élus et des acteurs de l'agglomération en créant un contact direct avec tous les citoyens.

- Les documents de référence balisant la démarche du Projet d'agglomération seront accessibles en ligne et téléchargeables par tout un chacun.
- Un forum permettra à toute personne d'adresser ses questions, propositions et observations aux responsables du projet d'agglomération et de recevoir leurs réponses.

La mise en place de cette communication internet n'exclut bien sûr pas les canaux habituels, courrier, téléphone et fax.

Et la suite ? Concertation élargie et proposition de gouvernance

Les prochains rendez-vous de Chablais Agglo sont les suivants.

- Début juin, le Comité de pilotage prendra connaissance des compléments d'étude qu'il a demandés et précisera ses options sur des aspects particuliers du Projet d'agglomération.
- Le 9 juin, un deuxième Atelier participatif ouvrira le débat aux élus des six communes et aux services techniques concernés, qui pourront ainsi s'exprimer sur les orientations de base et les points particuliers du Projet d'agglomération.
- Parallèlement, des présentations à chaque législatif des six communes ont été agendées : quatre ont déjà eu lieu, les deux restantes étant programmées pour mi-juin.
- Un grand forum public aura lieu à l'automne, ouvert plus largement aux principaux acteurs économiques, sociaux et culturels de Chablais Agglo.
- La consultation publique du Projet d'agglomération aura lieu début 2011, ce qui laissera le temps de modifier le document si nécessaire avant sa validation par les cantons et les communes au printemps.

Le document final sera envoyé à la Confédération en juin 2011, avec la liste des mesures d'infrastructure de mobilité pour lesquelles une aide fédérale sera sollicitée et les coordonnées de l'organe de gouvernance qui fonctionnera comme l'interlocuteur unique exigé par Berne pour la mise en oeuvre.

Monthey, le 14 avril 2010

Personnes de contact : M. Antoine Lattion, président du COPIL (079 211 9673)
M. Georges Mariétan, président du groupe technique (079 219 23 67)
Adresse de contact : CHABLAIS AGGLO, Place Centrale 3, CP 1295, 1870 Monthey 2
Fax de contact : 024 471 15 17